



## **CAPN des bibliothécaires adjoints spécialisés 7 juin 2018**

### **Motion : barèmes pour la filière bibliothèque**

Le Snasub-FSU, lors de son 9<sup>e</sup> congrès national a réaffirmé ses mandats en faveur de la mise en place de critères cohérents, transparents, quantifiables dans l'examen du mouvement mais aussi des promotions.

A l'image de ce qui existe dans de nombreux corps, à commencer par la filière AENES, principale filière chez les BIATSS pour la reconnaissance des acquis de l'expérience, nous revendiquons la mise en place des barèmes pour les promotions, tenant compte en particulier de l'ancienneté ou de critères comme une admissibilité récente.

La mise en place de tels critères ou barèmes contribuerait à faciliter le travail des CAP en objectivant ses choix, tout en renforçant l'égalité de traitement.

Nous représentant-e-s des personnels SNASUB-FSU relayons fermement cette revendication à la CAPN des BAS, réunie le 7 juin 2018.